

AUTORISATION DE PARTICIPATION A LA CLASSE DE MER

A retourner pour le 16 août 2017

Au Collège de Campostal ROSTRENEN 22110

OU au Collège de GOUAREC 22570

Je soussigné(e) Mr - Mme _____

Adresse complète : _____

N° de Tél : _____

Responsable de l'élève : NOM _____ Prénom : _____

- Autorise ma fille - mon fils à participer à la classe de mer à PLOUHA du 11 au 15 septembre 2017.
- Autorise ma fille - mon fils à pratiquer les activités nautiques
- Ne présente aucune contre-indication médicale à la pratique des sports nautiques.

La **photocopie du brevet** de natation (minimum 25 m ou test antipanique) est à remettre impérativement à l'inscription. **CE BREVET EST OBLIGATOIRE**. Aucun enfant ne pourra pratiquer les activités nautiques sans ce brevet.

- **Mode de règlement choisi :**

Pour vous permettre d'échelonner le paiement, du moins si vous le souhaitez et si vous avez opté pour le prélèvement automatique, nous vous proposons un prélèvement automatique à compter du mois de septembre, de 10 mensualités de 15 €. Pour ce faire, il est impératif d'avoir retourné l'autorisation de prélèvement dûment remplie.

- Par 10 prélèvements automatiques mensuels à partir de septembre de 16 €.
- 1 seul chèque de 160 €, à l'ordre de « OGEC ND Campostal », indiquer le nom et la classe de l'élève au dos du chèque
- Plusieurs chèques (fournir la totalité des chèques en indiquant au dos, le nom, la classe de l'élève et la date souhaitée pour la remise en banque)

Pour alléger ce coût, nous vous conseillons de contacter divers organismes (Comité d'entreprise, Mairie...), qui versent parfois une aide aux jeunes pour participer à des séjours. Les chèques vacances (A.N.C.V.) sont acceptés, et doivent être remis à l'inscription.

A le

Signature des Parents